

Sortir des impasses phytosanitaires

Gérard Roche achève un long parcours professionnel de maraîcher dans le Comtat Venaissin près de Carpentras. Pendant quarante ans, il a exercé de nombreuses responsabilités professionnelles, il est encore notamment responsable de la commission protection des cultures de Légumes de France (ex-FNPL) avec son confrère normand Bernard Guillard et son confrère du Nord Frédéric Couloumiès. Nous faisons le point avec lui sur les grandes questions d'actualité, notamment les enjeux de protection phytosanitaire des cultures.

En tant que responsable professionnel, quel regard portez-vous sur la situation actuelle du maraîchage provençal ?

Gérard Roche : je crois que s'il existe encore des maraîchers dans cette région, c'est qu'ils ont su s'adapter au marché depuis l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne puis assumer la pression des productions euroméditerranéennes. Et parallèlement, la montée de la grande distribution a écrasé le marché en profitant de la concurrence élargie de pays à bas prix de revient. La concurrence du Sud nous a amenés à nous adapter, nous diversifier, à investir dans de nouveaux outils. Nous avons dû faire face au développement du melon précoce en Languedoc, en Espagne puis au Maroc. Le développement de la salade avec une prise en compte très pointue des attentes clients a été salvateur. C'est l'atelier qui a permis de pérenniser les exploitations provençales car, en été, nous sommes fortement concurrencés par les produits du nord de l'Europe. Aujourd'hui, notre problème de fond est notre pyramide des âges qui pousse une majorité d'entre nous vers la retraite : 40 % des membres de la fédération du Vaucluse ont entre 54 et 60 ans. Les crises répétées rencontrées par le maraîchage depuis les

années 70-75 ont dissuadé les générations qui nous suivent de prendre le relais. C'est dommage car je pense que les entreprises qui sont là aujourd'hui peuvent continuer à vivre si elles poursuivent le travail dans l'esprit d'adaptabilité qui est le leur : quand on souffre depuis longtemps, on a une vraie capacité de résistance et par ailleurs, la proximité, la diversification sont de réels atouts.

Comment s'inscrit la problématique phytosanitaire dans ce contexte ?

G. R. : c'est un boulet majeur, c'est le boulet technique. Il faudra peut-être qu'un jour en France on cesse de vouloir laver plus blanc que blanc ! Ce qui pénalise la France, c'est que nous sommes beaucoup plus restrictifs et sévères que les autres pays. La santé du consommateur a toujours été garantie, je n'ai aucun état d'âme sur ce plan. Et j'estime que nous sommes également beaucoup plus avancés que nombre d'autres pays de l'UE sur le volet environnemental. Pour autant, il est vrai que nous avons fait des bêtises voici

quarante ans, et c'est évidemment une bonne chose que l'on prenne davantage de précautions. Il y a quarante ans, l'apporteur n'utilisait pas de masque de protection. Aujourd'hui, grâce à la formation et à l'information, du fait aussi des contraintes légales, la sécurité des usagers est garantie. Mais on va peut-être trop loin : tout est dangereux, il faut gérer le risque ! Or, j'estime que le risque pour les applicateurs est désormais largement acceptable. Il ne faut plus en rajouter sur ce point.

Un des aspects majeurs du problème actuel est la perte de temps dans les homologations occasionnée par la fin de la commission des toxiques et la mise en route de l'Afssa sur ce dossier. Pour autant, j'estime que c'est une très bonne chose que l'Afssa se porte garante des dossiers

Comment travaillez-vous en tant que président de la commission protection des cultures de Légumes de France ?

G. R. : j'ai commencé à travailler sur ce dossier voici cinq ans avec le problème du bromure de méthyle. Nous avons eu nos premiers contacts avec la Dgal à qui nous avons fait remonter les problèmes d'impasse à venir. Et à force d'en parler, Michel Barnier a créé la Commission des usages orphelins. Le problème, c'est que nous avons déjà considérablement réduit notre recours aux produits phytosanitaires avant le plan Écophyto et le Grenelle de l'environnement : nous avons déjà éliminé beaucoup de molécules dangereuses pour l'environnement et les applicateurs. Moyennant quoi, il n'est plus possible de réduire encore de 50 %, même en développant des méthodes alternatives



naturelle. Nous espérons aussi beaucoup des biodésinfectants. Le développement de la lutte biologique intégrée a permis à des productions sous serre de faire presque totalement l'impasse sur les insecticides. En outre, la gestion du climat et les champignons antagonistes laissent espérer de nouvelles avancées sur le plan de la protection anticryptogamique. Mais la lutte biologique intégrée a quand même besoin de garde-fous : le recours ponctuel à des matières actives chimiques est indispensable. Dans les autres pays membres de l'UE, les homologations sont moins chères et plus rapides et du coup, les firmes n'hésitent pas à s'y lancer.

Quels sont pour vous les enjeux essentiels de ce dossier phytosanitaire ?

G. R. : trois points me semblent incontournables. On ne doit laisser aucune impasse phytosanitaire

sur aucune culture ; des homologations doivent être prioritaires pour ne pas laisser la lutte biologique intégrée face à un risque d'impasse ; la distorsion de concurrence entre États membres de l'UE doit être atténuée. La reconnaissance mutuelle des homologations dans les trois grandes zones phytosanitaires de l'UE doit être une réalité. Et sur ce point, nous n'avons peut-être pas tout à fait la même vision que l'Administration française... qui nous renvoie sur des considérations environnementales, que je peux comprendre par ailleurs ! Nous ne demandons pas toutes les homologations de nos voisins, mais simplement celles de quelques spécialités liées à des usages mineurs. Mais soyons clairs : je ne veux pas vivre dans un pays pollué ni laisser une friche à mes enfants ! Je n'ai jamais vu autant de coccinelles ni de chauve-souris dans mon environnement :

l'agriculture a beaucoup progressé en trente ans et progressera encore avec le soutien de l'État dans la recherche et la mise en place des méthodes alternatives. Le travail est long et de nombreuses expérimentations sont nécessaires avant de pouvoir appliquer les pratiques dans les exploitations. Le GIS PICLég a un objectif de travail de dix ans...

Où en êtes-vous dans la négociation ?

G. R. : lors de la dernière réunion de la Commission des usages orphelins, nous avons notifié toutes les impasses techniques et nous espérons, début mars, avoir les réponses adéquates. J'estime que le fait d'avoir créé cette commission et d'avoir pu démontrer qu'il y avait de nombreux vides constitue une réelle avancée, car les pouvoirs publics ont pu prendre conscience des impasses techniques que tous les légumes

Parcours

Né en 1951
Fils d'agriculteur

Agriculteur depuis 1970
Maraîcher sous serre (fraises, melons, salades, asperges, aubergines, poivrons, épinards).

2007

> Arrêt de l'activité sous serre.
> Président de l'Aprél, station régionale d'expérimentation légumière provençale.
> Secrétaire général adjoint de Légumes de France.
> Responsable de la commission protection des cultures de Légumes de France, avec Bernard Guillard et Frédéric Couloumiès.
> Membre du GIS PICLég.

de France avaient à subir. Le travail de la commission devra continuer et anticiper à l'avenir l'homologation de nouvelles molécules pour pallier la disparition d'anciennes. Nous voulons traiter les problèmes en amont pour ne plus nous retrouver dos au mur. Pour autant, j'estime que le discours alarmiste tenu par certains n'est ni fondé ni constructif. Il y a de réels problèmes comme le désherbage des carottes ou de la mâche, la lutte contre les mouches à régler d'urgence. Mais l'État a pris de bonnes décisions et j'espère que cela va se poursuivre et s'accroître. Aborder un problème n'est pas le régler mais sa reconnaissance est déjà un grand pas et une prise de responsabilité. Sachant quand même que toute la production végétale française est concernée à un moment ou à un autre par des impasses.

Qu'en est-il de vos relations avec Bruxelles ?

G. R. : nous avons un problème à régler, celui du 1,3 dichloropropène : c'est le seul nématicide qui nous reste accessible en France, mais il n'est pas inscrit à l'annexe I de la directive 91/414 pour des problèmes de dossier à compléter. Du coup, il se trouve interdit pour au moins dix-huit mois, le temps qu'il soit réinscrit. Or, nous n'avons aucune alternative et nous ne pouvons envisager de passer dix-huit mois sans protection contre les nématodes. D'autant qu'un nouveau nématode est signalé dans les campagnes françaises et qu'il fait l'objet d'un arrêté de lutte obligatoire ! Nous demandons par conséquent une dérogation à Bruxelles et à la France pour couvrir cette période. Il s'agit d'une molécule utilisée depuis très longtemps et dénuée de toute réputation environnementale sulfureuse : on ne le retrouve ni dans l'eau, ni dans les sols. Ce produit est utilisé avant plantation car il est phytotoxique pour la plante, il n'y a donc pas de danger pour le consommateur. Nous réalisons donc une mission à Bruxelles pour traiter ce dossier avec le soutien du Copa Cogeca, sachant cependant que nos confrères européens disposent d'alternatives ! ■